



Arnaud PIEL

*Agence française pour la biodiversité*



**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



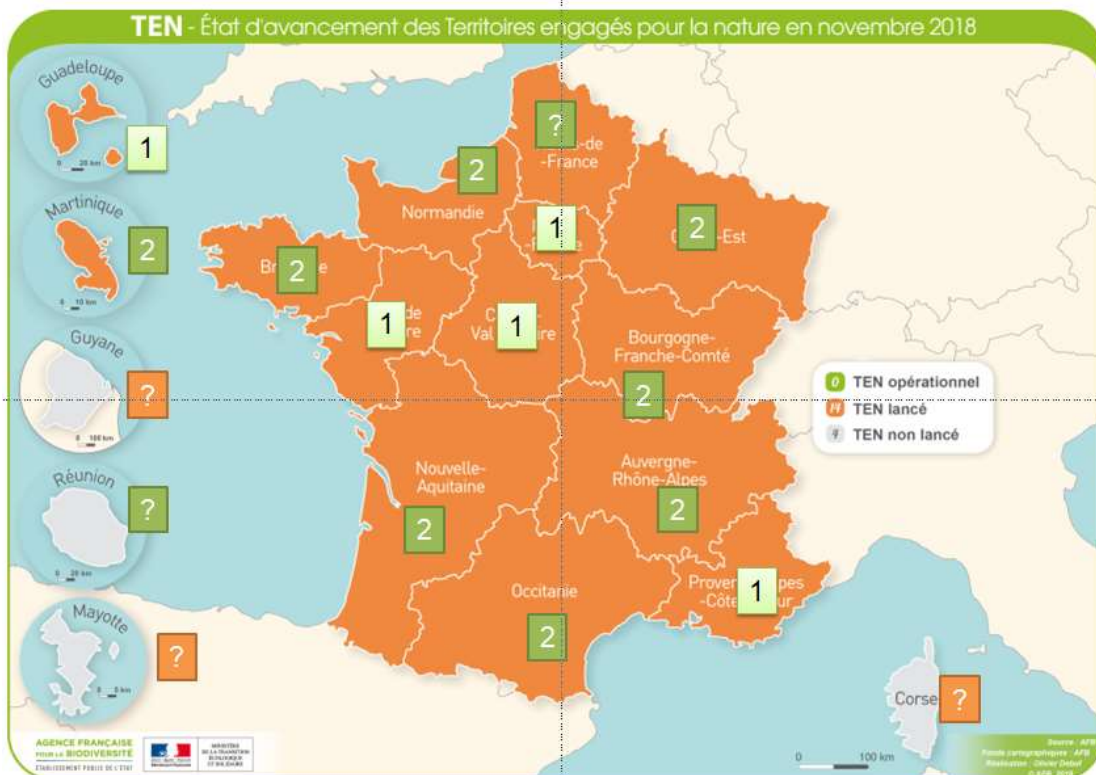


## CONTEXTE

« **Territoires engagés pour la nature** » est un dispositif national mis en œuvre régionalement qui vise à **faire émerger, reconnaître et accompagner des projets de territoire en faveur de la biodiversité portés par des collectivités territoriales**

➤ *Cible du plan biodiversité « **1000 collectivités locales d'ici à 2022** »*

TEN constitue le dispositif d'engagement des collectivités au titre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) et des Stratégies Régionales pour la Biodiversité (SRB)



### UN DISPOSITIF NATIONAL

Portage conjoint par le ministère de la Transition écologique et solidaire et Régions de France, avec l'appui de l'Agence française pour la biodiversité et les Agences de l'eau.

### UN DEPLOIEMENT RÉGIONAL PROGRESSIF

Il est mis en œuvre au niveau régional, sur la base d'Orientations nationales partagées.

14 régions (12 en métropole et 2 en Outre-mer) se sont portées volontaires pour déployer le dispositif en 2019.

Dispositif ouvert d'ici avril dans 5 régions :  
PACA, IDF, CVL, PdL et Guadeloupe.



## OBJECTIFS ET CIBLES

« Ce qu'on attend »

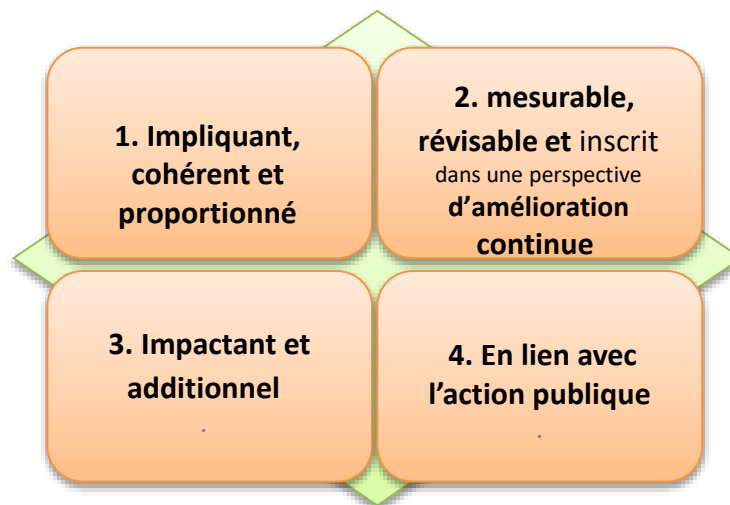
### L'INITIATIVE TEN A POUR OBJECTIFS DE :

- Faire émerger, reconnaître et valoriser des projets de territoire en faveur de la biodiversité.
- Mobiliser et accompagner les collectivités à agir en faveur de la biodiversité

La reconnaissance TEN s'adresse tant aux collectivités « novices » qu'aux plus actives

- Faire rentrer les collectivités dans une **démarche de progrès** et d'amélioration continue (plan d'action, engagement sur une durée limitée, mesure des progrès)
- Favoriser une approche transversale et une prise en compte de la biodiversité **dans tous les domaines de compétences des collectivités**
- Favoriser une mise en **cohérence** des outils et dispositifs existants (techniques et financiers)

### CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR LA RECONNAISSANCE TEN



Ces critères sont appréciés par un « jury » **régional** comportant des représentants du **collectif régional**, et potentiellement d'autres personnalités : membres du Comité régional de la biodiversité (CRB), partenaires, experts biodiversité, etc.



## POURQUOI ÊTRE RECONNU « Territoires engagés pour la nature »

### POUR UNE COLLECTIVITÉS S'INSCRIRE DANS « TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE » PERMET :

- **d'être accompagnée pour** formaliser un programme d'actions réaliste et concret qui **intègre** les enjeux locaux, régionaux et nationaux.
- **de renforcer ses connaissances et ses compétences en matière de biodiversité** (contacts utiles en région, données nationales et régionales, formation, appropriation de la législation...);
- **de faciliter la formalisation de plans de financement.** La candidature au dispositif ne conditionne pas obligatoirement l'octroi de financements. Pour autant, les principaux financeurs (*État, Région, Agence de l'eau, Agence française pour la biodiversité, Banque des Territoires, etc.*) s'organisent dans chaque région pour analyser conjointement les projets et renforcer leur synergie d'intervention.
- **éventuellement, faciliter le dépôt de dossiers d'autorisation ainsi que le recueil d'avis réglementaires.**
- **de rejoindre le Club des Engagés et avoir accès à des services associés** (*guide techniques, journée d'échanges, etc.*)
- **de bénéficier d'une valorisation nationale, régionale et locale de ses projets et bonnes pratiques**
- **dès 2020, le concours Capitale Française sera réservé aux engagés TEN**



## AVANCEMENT des travaux en Auvergne-Rhône-Alpes

**Le collectif régional est mobilisé pour déployer le dispositif TEN en AURA depuis plusieurs mois**

**Les travaux conduits associent régulièrement :**

- le conseil régional
- l'Agence Française pour la Biodiversité
- La DREAL
- L'ONCFS
- Les 3 agences de l'eau

**Un dispositif d'ingénierie territoriale (pour appuyer les territoires et le collectif dans la mise en œuvre du dispositif) est en cours de mise en place et devrait être opérationnel dès le mois de juin 2019**

## TEMPS FORTS TEN au niveau national

2019

- **20 MARS : OUVERTURE DE LA PLATEFORME TEN**

Dispositif ouvert dans 5 régions :

PACA, IDF, CVL, PdL et Guadeloupe

- **19 / 20 ET 21 JUIN ASSISES NATIONALES DE LA BIODIVERSITÉ**

- Intervention des Collectivités engagées
- Table ronde des « Engagés pour la Nature » en clôture
- Photo officielle avec tous les collectifs et les engagés TEN
- Stand « Engagés pour la nature ».

- **AUTOMNE : EVÈNEMENT SÉNAT “COLLECTIVITÉS & BIODIVERSITÉ”**

- **18 AU 21 NOVEMBRE Autour du CONGRÈS DES MAIRES**

Cérémonie de valorisation des engagés (2<sup>ème</sup> vague)

Remise des trophées Capitale Française pour la Biodiversité.

2020

**JUIN 2020 CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE**